



DETAIL DE NOTRE PRESTATION DESTINEE AUX PARTICULIERS ET AUTO CONSTRUCTEURS

## ETUDES THERMIQUES REGLEMENTAIRES RT 2012

### DOMAINE :

- Constructions neuves ;
- extension de l'existant supérieure à 150 m<sup>2</sup> ou extension supérieure à 30% de la SHON existante ;
- rénovation (RT existant).

### OBJECTIF :

Vérifier la conformité d'un projet avec la réglementation thermique RT2012.

**Vous accompagner, vous assister et vous conseiller durant la conception de votre projet, en cours de construction et jusqu'à son achèvement.**

### NOTRE APPROCHE :

Elle consiste à vous apporter les solutions techniques les mieux adaptées à votre projet par :

- Prise en compte des contraintes :
  - architecturales ;
  - environnementales ;
  - techniques ;
  - budgétaires ...
- Prise en compte de vos objectifs :
  - construction pour habiter ;
  - construction pour vendre ;
  - investissement locatif ;
  - labellisation...
- Prise en compte de vos aspirations :
  - construction durable ;
  - construction écologique ;
  - construction passive ;
  - bâtiment à énergie positive ...



## DETAIL DE LA PRESTATION

### ELABORATION DE VOTRE PROJET

- L'Esquisse (Phase ESQ) :
  - collecte des données de votre projet : plans - coupes – façades ;
  - élaboration d'un Cahier de Préconisations Energétiques ;
  - analyses multicritères des esquisses.
  
- - Validation des choix énergétiques de votre projet : Avant Projet Sommaire (Phase APS) :
  - analyse du projet retenu ;
  - opportunité d'optimisation / amélioration ;
  - compromis Technique et Financier.

### AVANT PROJET DEFINITIF (PHASE APD)

- Calculs thermiques règlementaires sur logiciel PLEIADE + COMFIE(IZUBA) méthode Th- BCE Bbio et Cep;
- calculs des sensibilités ;
- vérification de conformité avec la réglementation thermique en vigueur ;
- assistance labellisation Bepos ou Effinergie+ ;
- assistance obtention de l'Eco prêt à taux zero (eco-PTZ).

### DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (DPC)

- **Attestation de prise en compte de la réglementation thermique** phase permis de construire (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010) ;
- fiche récapitulative standardisée d'étude thermique ;
- rapport phase DPC.

### PHASE DE CONSTRUCTION (EXE)

- - assistance aux auto-constructeurs ;
- analyse, validation et prise en compte des modifications techniques en cours de construction ;
- nous assurons le lien avec les fournisseurs et/ou artisans que vous aurez retenus.
- En option, test intermédiaire de perméabilité à l'air en collaboration avec la société [DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898](http://www.dt-expertise.com)
-



## A L'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION (PHASE ORT)

- Calculs thermiques réglementaires définitifs ;
- rapport global définitif ;
- export au format XML de l'étude pour le certificateur qui établira l'attestation à l'achèvement des travaux ;
- assistance labellisation Bepos, Effinergie+ ;
- **test de perméabilité à l'air, infiltrométrie** en collaboration avec la société *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898* ;
- **attestation de conformité à la RT 2012** (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), en collaboration avec la Sté *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898* ;  
- **D.P.E.** en collaboration avec la Sté *DT EXPERTISE – ACTIV EXPERTISE 5 rue des Pyrénées 31410 LE FAUGA RCS TOULOUSE 751 357 898*.

## TARIFS

Tarifs forfaitaires tout compris

## DELAIS

Attestation de prise en compte de la réglementation thermique à annexer à la demande de permis de construire : 48h à 8 jours en fonction de la complexité du projet